



## **HABILITATION DE L'UDAF DU MORBIHAN**

### **EN QUALITE D'ADMINISTRATEUR AD HOC POUR MINEURS**

Par convention avec le Conseil départemental du Morbihan, une nouvelle mission d'Administrateur ad hoc pour mineurs a été confiée à l'Udaf.

L'administrateur ad hoc est chargé de la protection des intérêts juridiques en matière civile ou pénale et de l'accompagnement humain de l'enfant mineur non émancipé. Il est désigné par décision judiciaire lorsqu'il existe une confusion ou une opposition d'intérêt entre l'enfant et ses représentants légaux.

Pour ce faire, l'Udaf a obtenu l'habilitation nécessaire auprès de la Cour d'Appel de Rennes, en qualité de personne morale ainsi que pour plusieurs salariés, agissant pour le compte de l'association pour une durée de 4 ans.